

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 25 MARS 2013 A 20 h 30**

**Présents :** M -J. DUPONT, F. ESMANGART de BOURNONVILLE, S. DELAUNAY, R NOUNTCHONGOUÉ, F. LAUNAY, P. ANGIBAUD, E. BIRET, M. BRUNEAU, F. CORTET, F. DENIS, N. DEYROLLE, O. NAUD, B. RAUD, E. RAVAUD.

**Excusés :** G. VAILLANT (Pouvoir à M.J. DUPONT), M. CHIFFOLEAU, N. FAUCOND (Pouvoir à E. RAVAUD ), N. GARBOWSKI, E. GUILLOU.

**Convocation :** 19 mars 2013

**Secrétaire de séance :** N. DEYROLLE



**TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2013**

Madame le Maire présente au conseil municipal l'état n° 1259 FDL transmis par les services fiscaux et notifiant à la commune les bases fiscales pour l'année 2013.

Les bases ont été majorées de 1.80% par l'état et sont en augmentation pour la taxe d'habitation et le foncier bâti (nouvelles constructions)

La commission des finances, à l'unanimité propose une majoration des taux de 0.70 % pour les trois taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de majorer les taux des impôts locaux de 0.70 % pour 2013 et fixe les taux de la manière suivante :

- Taxe d'habitation	16,95
- Taxe foncière (bâti)	15,56
- Taxe foncière (non bâti)	46,92

Le produit attendu pour 2013 s'élève à 560 247 euros.

**PROGRAMME VOIRIE 2013 :**

Sur proposition de Madame Fabienne ESMANGART de BOURNONVILLE, adjointe à la voirie, le conseil municipal, à l'unanimité, arrête le programme voirie 2013.

En section de fonctionnement :

➤ Curages de fossés :	
- CR 374 de la Marnière	920,00 ml
- CR 373 de la Marnière	800,00 ml
- CR372 de la Marnière	550,00 ml
- CR376 à partir de la VC 218	1 200,00 ml
- VC211 de l'Egonnière à la Névelièrre	4 030,00 ml
- VC204 de la Girardièrre	1 365,00 ml
- CR 328 à partir de la VC 209	230,00 ml
- CR 304 A de la Garnaudièrre	195,00 ml
- CR 334 de l'Egonnière	950,00 ml

Soit un total de 9 780,00 ml.

- Enduits d'usure :
  - CR 314 du Poirier 2 150 m<sup>2</sup>.
  - CR 373 de la Marnière 1 600 m<sup>2</sup>.

Les voies du village de la Touche Monnet (Assainissement 1<sup>ère</sup> tranche – 1 850 m<sup>2</sup> et 2<sup>ème</sup> tranche 4 300 m<sup>2</sup>) seront prises en charge par le budget d'assainissement, car il s'agit de reprises de voirie suite à des travaux d'assainissement.

En investissement sont prévus les travaux suivants :

- Purges et rechargements :
  - Tranche ferme :
    - VC 209 du Freuche
    - Rue du Moutardier
    - VC 215 des Etangs
  - Tranche conditionnelle
    - VC 211 du Moulin
    - VC 205 du Poirier à la Cantardière

Un crédit de 50 000 € sera inscrit au BP 2013.

- Chemins Ruraux :
  - CR 363 du Pressoir

Un crédit de 20 000 € est prévu au BP 2013.

### **MISE EN LUMIERE DE L'ÉGLISE :**

Madame le Maire présente à l'assemblée l'étude de faisabilité réalisée par le SYDELA pour la mise en lumière de l'église dans le cadre des travaux du centre bourg.

Elle propose de retenir l'option de base (façade de l'église), l'option n° 1 (Projecteur derrière le calvaire) et l'option n° 2 (1 projecteur sur les pignons).

Le coût TTC de ces travaux est de 23 262,20 € pour rappel lors de l'estimation du projet, un crédit de 15 000 € H.T. avait été envisagé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 10 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions, retient la proposition et décide de réaliser ces travaux dans le cadre du chantier centre bourg.

### **BUDGET PRIMITIF – COMMUNE 2013**

Madame le Maire présente le projet de budget communal pour 2013.

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 838 679.74 € en dépenses et recettes, les principaux postes étant :

#### Dépenses :

- 011 Charges à caractère général	351 664 €
- 012 Charges de personnel	606 200 €
- 65 Autres charges de gestion	239 875 €
- 66 Charges financières	65 220 €
- 023 Virement à l'investissement	544 720.74 €

#### Recettes :

- 70 Produits des services	159 900 €
- 73 Impôts et taxes	981 672 €
- 74 Dotations et participations	414 066 €

La section d'investissement est présentée en équilibre à 1 265 976.38 € et prévoit les travaux et programmes suivants :

- Remboursement capital d'emprunts	102 135 €
- Travaux de bâtiments	44 000 €
- Acquisitions de matériels	16 500 €
- Acquisitions foncières	2 000 €
- Voirie	130 000 €
- Extensions de réseaux PVR	40 200 €
- Centre bourg	495 000 €
- Parc du château	255 000 €
- Divers	36 003.74 €
- Cimetière	4 000 €

En recettes, un emprunt de 150 000 € est nécessaire pour équilibrer le budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve par 15 voix pour et une abstention le budget primitif 2013.

### **BUDGET PRIMITIF – SERVICE ASSAINISSEMENT 2013**

Le budget primitif du service assainissement collectif fait apparaître les chiffres ci-dessous :

Section d'exploitation : 315 634.18 € dont 193 300 € de dépenses d'ordre entre sections.  
Section d'investissement : 237 310.45 € comprenant le remboursement du capital d'emprunt 20 000 € et 109 923 € de crédits inscrits pour la réhabilitation des réseaux.

Les conseillers municipaux, après délibération, adoptent à l'unanimité, le budget primitif du service assainissement pour l'année 2013

### **BUDGET PRIMITIF - LOTISSEMENT 2013**

Sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2013 du lotissement (budget annexe assujéti à la TVA).

Ce budget s'équilibre en section de fonctionnement à 902 824.16 € et en section d'investissement à 481 824.16 €

Pour 2013, sont prévus des crédits pour les travaux du futur lotissement Rue du Ritz Doré. Le conseil municipal décide d'engager ce programme sur l'exercice 2013.

### **BUDGET PRIMITIF – LOGEMENTS SOCIAUX 2013**

Ce budget annexe s'équilibre à 338 821.06 € en dépenses et recettes d'investissement, il prévoit la réalisation de 2 logements Place Sainte -Thérèse Rue Charles de Gaulle et 1 logement d'urgence à la Basse Noë.

Les conseillers municipaux, après délibération, adoptent à l'unanimité, le budget primitif du service logements sociaux pour l'année 2013.

### **BUDGET PRIMITIF – LOCAUX COMMERCIAUX 2013**

Ce nouveau budget annexe s'équilibre à 5 500.00 € en section de fonctionnement et à 115 500.04 € en dépenses et recettes d'investissement, il prévoit l'aménagement d'un local commercial au rez -de-chaussée du bâtiment communal situé à l'angle de la Place Sainte Thérèse et de la Rue Charles de Gaulle et le paiement du solde des travaux de la supérette. Les conseillers municipaux, après délibération, adoptent à l'unanimité, le budget primitif Locaux commerciaux 2013.

**MISE A DISPOSITION DES BIENS TRANSFERES DE LA COMMUNE DE LA**  
**LIMOUZINIÈRE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GRAND LIEU**  
**INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES**                      **DE LA ZONE**  
**D'ACTIVITES DE LA BOISSELÉE**

Par arrêté préfectoral en date du 13 décembre 2000, la Communauté de Communes de Grand Lieu a été autorisée à exercer de plein droit au lieu et place des communes membres, à partir du 31 décembre 2000, les compétences relatives à la création, l'aménagement, l'entretien des zones d'activités et de la voirie communautaire ainsi qu'à l'aménagement.

Par arrêté préfectoral en date du 26 octobre 2011, la Communauté de Communes de Grand Lieu a été autorisée à exercer de plein droit au lieu et place des communes membres, la compétence relative à :

- La construction, l'entretien, la rénovation et l'exploitation des réseaux, des installations d'assainissement et des stations de traitement des eaux usées situés dans l'emprise des zones d'activités d'intérêt communautaire, autonomes en matière de traitement des eaux usées,
- La construction, l'entretien, la rénovation et l'exploitation des réseaux, des installations d'assainissement des eaux usées situés dans l'emprise des zones d'activités d'intérêt communautaire, reliées à des stations de traitement des eaux usées communales.

En conséquence, la Communauté de Communes de Grand Lieu se substitue aux communes pour les droits et obligations qui leur incombent antérieurement pour l'exercice de cette compétence.

Dans le cadre de ces transferts de compétences, Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver le projet de procès -verbal de mise à disposition des biens nécessaires à la Communauté de Communes pour exercer ses compétences à savoir :

- Les installations d'assainissement des eaux usées de la zone d'activités de la BOISSELÉE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. **APPROUVE** le procès-verbal à intervenir avec la Communauté de Communes de Grand Lieu pour la mise à disposition des biens décrits ci-dessus.
2. **DONNE** pouvoir au Maire ou à un Adjoint pour signer ce procès -verbal de mise à disposition, ainsi que les pièces s'y rapportant.

## **PROJET RICHEBOURG :**

Monsieur Frédéric Launay présente les esquisses d'aménagement de l'espace vert du lotissement de Richebourg.

La réflexion a porté sur la construction de 2 ou 3 logements sur le terrain communal suite au passage de la commission voirie dans le cadre d'aménagements liés au PAVE .

Madame le Maire fait ensuite un compte rendu de la réunion d'information des riverains qui s'est tenue le 22 mars dernier.

La plupart des foyers concernés s'était déplacée et unanimement a fait part de son souhait de conserver cet espace en terrain de loisirs et de détente commun à tous les habitants du secteur.

Les élus présents ont ressenti un rejet total du projet de constructions.

Compte tenu de cet état d'esprit, Madame le Maire propose d'abandonner ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 15 voix pour et une abstention décide de ne pas donner suite au projet de constructions sur l'espace public du lotissement de Richebourg.

## **MISSION CSPS -PARC DU CHATEAU -CENTRE BOURG ET LOTISSEMENT DU RITZ DORÉ :**

Sur proposition de Madame le Maire , le conseil municipal retient la proposition de mission du Cabinet Blitz GO.

L'offre retenue s'élève à 2 641,00 €H.T. répartis de la manière suivante :

- Parc du Château	703,00 €
- Centre Bourg	969,00 €
- Lotissement Ritz Doré	969,00 €

L'assemblée charge Madame le Maire ou un adjoint de signer les conventions à intervenir.

## **PERSONNEL COMMUNAL :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du recrutement de Madame Véronique CHARTIER pour remplacer la directrice de l'accueil périscolaire en congés de maladie, elle prendra ses fonctions à compter du 8 avril.

## **CONSEIL MUNICIPAL :**

Le conseil municipal décide de modifier les dates des réunions prévues en avril et mai de la manière suivante :

- Annulation de la réunion prévue le 8 avril
- Annulation de la réunion prévue le 13 mai
- Réunion le lundi 22 avril 2013

---

**PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**LUNDI 22 AVRIL 2013 À 20H30**